

Motif d'exonération ou de non taxation de la plus-value ⁽¹⁾:

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ	
Précédent propriétaire ⁽²⁾ :	Nom : SANS OBJET – ACTIONS SOUSCRITES À LA CONSTITUTION Adresse :
Mutation :	Date (si le bien a été acquis à titre gratuit, date du décès) : 03/01/2025 Nature : Souscription par un apport en numéraire à la constitution de la société
Prix d'acquisition ⁽²⁾ :	5 €
BASE TAXABLE (cf. notice au verso, cadre 2)	
5 € - Abattement	5 € = Base nette taxable
Certifié exact, à SAINT-JEAN-DE-SERRES....., le 19/04/2025	
Signature(s) du cédant et/ou du(des) cessionnaire(s) :  	
MODE DE PAIEMENT	
☐ Carte bancaire ☐ Virement ☐ Chèque de Banque à l'ordre du Trésor public ☒ Chèque à l'ordre du Trésor public (pour un montant maximum de 1 000 €) ☐ Numéraire (pour un montant maximum de 300 €)	

(1) Uniquement pour les sociétés à prépondérance immobilière (cf. notice au verso, cadre 5)

(2) Renseignements à fournir obligatoirement (CGI, Annexe II, art. 74 S.J.).

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
Déclaration n° 2025C223	Encaissement
Valeur taxée 5	Droits 25
Taux de l'impôt 0,1	Pénalités /
	N° E2025 034016
	Date 26/04/2025

Aline POUJIN
Agent des Finances Publiques

SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
ET DE L'ENREGISTREMENT NÎMES 1
67 rue Salomon Reinach
30032 NÎMES CEDEX
Téléphone : 04.66.87.60.91